

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt, le sept du mois de juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé à l'Oustau Calendal, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

Présents :

Mmes FIGARELLA, GOBET, HERVE GENOVESI, LABI-MALAKIAN, LAFAYSSE, LOVERA, MATEO, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VAUTRIN, VEILEX.

MM. BARRAL, BOYER, BURZIO, CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, FAVIER, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET, MAS-FRAISSINET, MORTELETTE, REYMOND.

Pouvoirs:

Mme BRUNET à M. MAS-FRAISSINET
Mme HATEMIAN-SOLARI à Mme MATEO
M. CHAUSSIDIÈRE à Mme le Maire
M. Evan DE SOUSA à M. MACHERAS DE MONTILLET

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

**Objet : Budget annexe « Affaires Portuaires et Maritimes ».
Adoption du budget primitif. Exercice 2020.**

A la demande de Madame le Maire, monsieur DENONFOUX expose à ses collègues que :

Vu les articles L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 107 de la loi N°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'article L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 4-IV de l'ordonnance N°2020-330 du 25 mars 2020,

Vu la délibération relative au débat d'orientations budgétaires 2020 du conseil municipal du 7 juillet 2020,

Vu le projet du Budget primitif 2020 du budget annexe « Affaires Portuaires et Maritimes »,

Le rapporteur propose au conseil municipal d'adopter le budget primitif du budget annexe « Affaires Portuaires et Maritimes », exercice 2020, équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Section d'exploitation	2 134 658.00 €
Section d'investissement	302 985.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré, le 7 juillet 2020.

Le Maire,
Danielle MILON

